

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 11 Juin 2018
à QUIE**

Présents :

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Annick FOURNIE, Patricia TESTA, Marie-Anne MASDIEU, Martine SERRANO, Marie-Hélène BOUDENNE, Stéphanie FORNASARI, Marie-Thérèse BAULU, Ginette CHALONS,

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Guy LUCIA-SOPENA, Alain MANENC, Lionel KOMAROFF, Raymond DEDIEU, Bernard DUNGLAS.

Procurations :

**De Monsieur Alain DURAN à Monsieur Philippe PUJOL,
De Monsieur Joseph GONCALVES à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE,
De Monsieur Jean-François FONQUERGNE à Madame Patricia TESTA,
De Madame Roseline RIU à Monsieur Germain FLORES,
De Madame Anne-Marie BASSERAS à Monsieur Jean-Luc ROUAN,
De Madame Nadège DENJEAN à Monsieur Alain SUTRA.**

Monsieur Fournié accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie pour son accueil.

Comme il s'y était engagé, Monsieur le Président fait état de la rencontre avec Madame la Préfète de l'Ariège, le 22 mai dernier. Madame Lajus a pris l'engagement de mettre à l'ordre du jour du prochain « G9 Ariégeois » l'examen de l'organisation territoriale du Département.

Monsieur le Président indique également que les notifications du FPIC pour l'année 2018 ont été connues ce jour. Monsieur Alisevich présente le détail des sommes allouées aux communes et à l'intercommunalité.

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir donné lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 23 avril 2018

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 22 mars 2018 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Personnel :

- Ouverture de poste d'un chargé de mission :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un emploi d'Attaché Territorial à temps complet.
CONSIDERANT :

- le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) depuis le 1^{er} janvier 2018 (arrêté préfectoral du 28 décembre 2017),

- la délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2018 visant à poursuivre les réalisations ou les modifications de documents d'urbanisme des communes engagées avant le 31 décembre 2017,
- la nécessité de recruter un agent dont les missions concerneront en principal le suivi de l'élaboration du PLU Intercommunal et des procédures communales en cours,
- que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2018.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de l'exercice 2018 au chapitre 012 article 64111.

ARRETE le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- Gratification stagiaire :

Monsieur le Président rappelle qu'une Opération de soutien au commerce de proximité (FISAC) est en cours de réalisation.

Afin de seconder l'agent responsable de sa mise en place et de permettre à une étudiante de l'Université Jean Jaurès à Toulouse (centre universitaire de Foix) préparant une licence professionnelle « Entreprises et développement local », d'effectuer un stage de 70 jours (du 23 avril au 27 juillet 2018), obligatoire dans son cursus universitaire, Monsieur le Président propose de signer une convention de stage.

Monsieur le Président, rappelle que lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois de présence effective, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit : 3,75 euros par heure.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de l'habiliter à signer une convention de stage avec l'université et la stagiaire, Madame Wallis BESSEDE prévoyant notamment le montant de la gratification,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Politique Educative Locale :

- Changement horaire ALAE :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'un courrier en date du 9 mai dernier de la commune de Saurat concernant une demande de modification des horaires d'accueil de l'ALAE.

Monsieur le Président précise que l'évolution se ferait sur l'accueil du matin qui ouvrirait à 7h45 au lieu de 8h00 aujourd'hui. Ce changement concernerait les 5 matinées d'école soit le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin. Les autres horaires restent inchangés.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider cette modification des horaires d'accueil de l'ALAE de Saurat,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- Subvention CAF/ADS – projet vacances familles :

Monsieur le Président rappelle au Conseil que depuis l'été 2010, les services locaux de l'ADS et de la CAF des Pyrénées Cathares et du Pays de Foix-Haute-Ariège, organisent des projets « vacances familles » qui s'adressent à une population en grande difficulté.

L'objectif est de valoriser des familles confrontées à des difficultés en les accompagnant dans l'accomplissement de leur fonction parentale.

Concrètement, ce projet porte sur l'organisation de vacances familiales.

Monsieur le Président indique que plusieurs familles du territoire sont concernées et que les autres communautés de communes de ce territoire ont décidé de financer cette opération à hauteur de 400.00 euros.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide équivalente à cette opération.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- Subvention Ensemble Instrumental de l'Ariège :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'Ensemble Instrumental de l'Ariège travaille sur un projet qui consiste en l'élaboration d'un spectacle autour des instruments de musique en direction des enfants.

Ce dernier est travaillé en amont par les écoles et ALAE du territoire qui ont reçu préalablement des supports pédagogiques et des interventions de musiciens. A l'issue de ce travail préparatoire, les enfants et les familles assistent au spectacle.

Monsieur le Président indique que cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Educatif Local du territoire et son volet PEDT qui cible dans ses orientations la nécessité de travailler à l'ouverture culturelle et artistique des enfants, des jeunes et des familles.

Afin d'atténuer les charges de ce projet d'un coût global de 1800.00 euros, l'Ensemble Instrumental de l'Ariège a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour un accompagnement financier de l'ordre de 300.00 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- d'octroyer un accompagnement financier à l'EIA à hauteur de 300.00 euros,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Base Nautique de Mercus

- Désignation de régisseurs et création d'un fonds de caisse :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, comme chaque année, il convient de procéder à la désignation d'un régisseur et de régisseurs adjoints pour la Régie du Plan d'eau.

Suite à l'avis favorable du Comptable Public et en application de l'article 3 du décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes et d'avances des collectivités locales et établissements publics locaux, Monsieur le Président propose de nommer :

Régisseur : M. Mathias FROMARD

Régisseurs Adjoints : Mme Floria GENTIL
Mme Laura CAUNES
Mme Laure BOSC

De plus, afin de permettre le démarrage de cette activité, il est nécessaire de procéder à la constitution d'un fonds de caisse d'une valeur de 200.00 euros délivré sous le contrôle de Monsieur le Percepteur de Tarascon.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- Tarifs location combinaison intégrale :

Monsieur le Président informe le Conseil de la nécessité de compléter certains tarifs concernant des prestations offertes sur la Base Nautique de Mercus pour la saison 2018. Le Bureau propose les tarifs suivants :

Autres Activités	Tarifs en € / par heure
Location de combinaison intégrale	4.00

Les autres tarifs restent inchangés.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation PLU – commune d'Arignac

Le conseil communautaire,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-9 ;
VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 décidant de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU d'Arignac ;
VU la délibération du conseil municipal d'Arignac en date du 28 mars 2018 donnant son accord pour la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-11 à L153-26;
VU la délibération du conseil municipal d'Arignac en date du 24 mars 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;
VU la délibération du conseil municipal d'Arignac en date du 27 mars 2017 arrêtant le projet de révision du P.L.U. ;
VU l'arrêté municipal d'Arignac en date du 18 octobre 2017 mettant le projet de P.L.U. et l'abrogation de la carte communale à l'enquête publique ;
Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent des modifications mineures du projet de P.L.U.,

Considérant que le projet d'élaboration du P.L.U. tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le projet du P.L.U. d'Arignac tel qu'il est annexé à la présente
- décide d'abroger la carte communale d'Arignac
- décide d'instaurer sur les zones U et AU de la commune d'Arignac, un droit de préemption urbain (DPU).

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes du Pays de Tarascon et en mairie d'Arignac durant un mois, et d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'Arignac aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dès que le PLU sera publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'État dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Madame la préfète de l'Ariège, après transmission de la présente délibération, abrogera, par arrêté, la carte communale d'Arignac. Cet arrêté préfectoral fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie d'Arignac pendant un mois et mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. L'arrêté préfectoral sera publié au Recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Atelier-Relais : travaux de construction / lancement nouvelle consultation

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2017-063 du 21 juin 2017 actant le projet de création d'un Atelier-Relais sous forme de crédit-bail immobilier avec l'entreprise TMC Artisanat.

Il rappelle également la délibération n°2018-065 du 23 avril 2018 autorisant Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation pour le recrutement des entreprises qui réaliseront les travaux de ce bâtiment.

Une consultation a été lancée du 3 mai au 4 juin 2018, 12 heures. Sept entreprises ont remis une offre avant cette date limite. La Commission d'Appel d'Offres a été réunie les 4 et 11 juin 2018 pour ouverture des plis et examen des offres.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et en raison des offres supérieures aux estimations, il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer infructueuse la dite consultation.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de déclarer infructueuse cette consultation selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- de l'habiliter à lancer une nouvelle consultation,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. SMECTOM du Plantaurel : modification de statuts

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le SMECTOM du Plantaurel, lors de sa séance du 3 avril 2018, s'est prononcé favorablement pour modifier ses statuts.

Monsieur le Président informe que les statuts du Smectom du Plantaurel n'ont pas été modifiés depuis 2002. Il s'agit d'une modification de statuts qui relève du champ d'application de l'article L.5211-20 du CGCT afin de procéder à une « refonte » de l'ensemble du texte.

Monsieur le Président propose de :

- valider la modification de statuts du Smectom du Plantaurel,
- l'autoriser à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. Agence de Développement Touristique : désignation d'un délégué

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'un courrier en date du 18 mai dernier de l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège.

Il s'agit d'une demande de désignation de délégué afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de cette structure. La Communauté de Communes du pays de Tarascon dispose d'un délégué qui siègera dans le collège n°3 (collège des institutionnels et des chambres consulaires).

Monsieur le Président fait appel à candidature et procède au vote :

NOM Prénom	Nombre de voix obtenues
ARAUD Benoit	35

Monsieur Benoit ARAUD est désigné(e) pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège.

9. Opération FISAC : aides aux investissements

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'une opération « FISAC ». Cette action prévoit des aides à l'investissement financées en partie par l'Etat (FISAC), la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Conformément au règlement de cette opération, de nouveaux dossiers ont été validés par le Comité de Pilotage. Il s'agit de :

ENSEIGNE	Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements réalisés en €	Subvention en € (40%)	FISAC en € (20%)	Région en € (10%)	CDC Pays de T. en € (10%)
PIZZA DE PEPO	DE PEPO Alfredo SAS De Peppo E.F.LLI	Travaux de réhabilitation totale des locaux, renouvellement du matériel professionnel suite à changement	17 588.55	7 034.00	3 518.00	1 758.00	1 758.00

		de local commercial					
CASH PALY	SOURD Lucien Entreprise Ind.	Travaux de réhabilitation totale des locaux, renouvellement du matériel professionnel suite à changement de local commercial	25 472.60	10 000.00 (plafond)	5 000.00	2 500.00	2 500.00

ENSEIGNE	Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements réalisés en €	Subvention en € (28.48%)	FISAC en € (14.24%)	Région en € (7.12%)	CDC Pays de T. en €
LE SAINT-BERNARD (VICDESSO S)	ANGELI Sylvie SAS du Desman qui trompe	Renouvellement du matériel professionnel suite à reprise du commerce et travaux d'accessibilité sur terrasse	14 278.88	4 066.00	2 034.00	1 016.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

10. HABITAT : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
DE OLIVEIRA Manuel	1, impasse des Platanes 09400 BOMPAS	1 571.00	Travaux d'autonomie et d'économie d'énergie
ALVES Francisco et Maria	8, rue Timbaud 09400 MERCUS-GARRABET	1 558.00	Economie d'énergie FART
MARTINEZ Rosario	3, rue Salvador Allende 09400 TARASCON/ARIEGE	1 190.00	Travaux d'autonomie et d'économie d'énergie
TOTAL :	3 dossiers	4 319.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**11. Convention de mandat avec la commune de Miglos
pour le « sentier d'interprétation autour du château »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la commune de Miglos a pour projet la création d'un « sentier d'interprétation autour du château ». L'initiative et la maîtrise d'ouvrage de l'opération sont communales.

Une section de ce sentier se superpose au plan intercommunal de randonnée dans lequel la Communauté de Communes du Pays de Tarascon a la compétence en matière d'entretien, d'amélioration et de valorisation.

La commune de Miglos assurant la réalisation de la globalité du projet, il est nécessaire que la Communauté de Communes autorise celle-ci à faire ces travaux sur la section dont elle a la compétence.

A cette fin, Monsieur le président propose d'établir une convention de mandat définissant les modalités de réalisation de cette opération.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 21h15.